

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 28 NOVEMBRE 2022 A 20H05

Nombres de Conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Pouvoir : 0

Votants : 12

**PRESENTS** : Mme Pascale BAVOUZET, M. Valéry JANVIER, M. François RULLAUD, Mme Nadine SALLÉ, Mme Christelle DAIGURANDE, M. Sylvain SCHULER, M. Francis COLIN, Mme Marina PICARD-CAUSSE, M. Maxime AMBLARD, M. Jean-Marie LAMY, Mme Anne-Marie BOIRON et Mme Priscille VANHAY.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. Cyril JOUBERT, Mme Catherine GIRAUD et Mme Nathalie JAMET.

**SECRETAIRE** : M. Jean-Marie LAMY.

Mr Gil AVÉROUS, Maire de Châteauroux et Président de l'Agglomération est intervenu pendant presque 2h afin d'informer la commune, puisque nous sommes membres de l'Agglomération, sur les points importants dans les différents domaines existants (Éducation, Santé, Développement durable, Transports, Finances, Hébergement, Travaux, Urbanisme, Entrepreneuriat,...).

Mme Marina PICARD-CAUSSE s'est absentée après le vote des 4 premiers points à l'ordre du jour. Elle a donné procuration à Mme Nadine SALLÉ pour la suite de la séance.

### **DÉLIBÉRATIONS :**

Madame La Maire demande a rajouté un point à l'ordre du jour concernant le tarif de la location de la salle omnisports à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ce point.

La commission périscolaire, composée de Mme SALLÉ, Mme VANHAY, Mme CAUSSE-PICARD, Mme DAIGURANDE et de Mme BOIRON, s'étant réuni en amont le lundi 21 novembre 2022 à 19h30, elle a pu présenter au Conseil l'augmentation projetée sur les tarifs des services jeunesse.

Il y a désormais 4 quotients familiaux au lieu de 3 afin de pouvoir obtenir des aides de la CAF. De plus, 80% de la fréquentation de ces services est occupée par des enfants du quotient 966 et plus.

### **Tarif de la location de la salle omnisport à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :**

Les anciens tarifs ayant été votés le 23 juin 2022 pour une application au 1<sup>er</sup> juillet 2022, Madame La Maire propose de les conserver à l'identiques, soit :

2 heures sans chauffage :	50 €
4 heures sans chauffage :	105 €
8 heures sans chauffage :	155 €

Le Conseil Municipal accepte de reconduire les tarifs sans aucunes modifications.

### **2022-65 Tarifs repas de cantine à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :**

Madame La Maire présente au Conseil l'augmentation projetée sur le tarif des repas de cantine à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, soit :

Enfant scolarisé Maternelle ou Primaire :	3,80 €
Repas occasionnel Maternelle ou Primaire :	6,00 €
Personnel : communal, école, garderie et personne d'une association communale œuvrant pour la commune :	4,40 €
Repas individuel adulte autorisé :	8,20 €

15% de remise sera effectuée à partir du 3<sup>ème</sup> enfant sur la totalité de la facture.  
 Les familles auront la possibilité d'inscrire ou désinscrire leur enfant jusqu'à 8h le jour du repas.  
 En cas d'absence non signalée, les repas des 2 premiers jours seront facturés.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces nouveaux tarifs.

**2022-66 Tarifs accueil périscolaire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :**

Madame La Maire présente au Conseil l'augmentation projetée sur le tarif de l'accueil périscolaire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, soit :

QUOTIENT FAMILIAL	MATIN et/ou SOIR
0 à 565	0,70 €
566 à 765	0,90 €
766 à 965	1,25 €
966 et plus	1,30 €

Les factures seront présentées chaque fin de période entre les vacances scolaires (Toussaint, Noël, Février, Pâques et Juin).

Ce point est approuvé à l'unanimité.

**2022-67 Tarifs ALSH du Mercredi à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :**

Madame La Maire présente au Conseil l'augmentation projetée sur le tarif de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement des mercredis à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, soit :

Quotient familial	Journée avec repas	½ journée avec repas	½ journée sans repas
	7h30-18h30	7h30-13h30 / 12h-18h30	7h30-12h30 / 13h30-18h30
0 à 565	6,90 €	4,70 €	2,40 €
566 à 765	9,20 €	6,65 €	3,20 €
766 à 965	11,40 €	9,00 €	4,30 €
966 et +	13,70 €	10,40 €	5,70 €

Une majoration de 5 % sera appliquée aux enfants hors commune **sauf pour les enfants scolarisés à Arthon.**

Les factures seront présentées chaque fin de période entre les vacances scolaires (Toussaint, Noël, Février, Pâques et Juin).

Ces nouveaux tarifs sont approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

**2022-68 Tarifs ALSH Petites Vacances à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :**

Madame La Maire présente au Conseil l'augmentation projetée sur le tarif de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement des petites vacances à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, soit :

Quotient familial	Journée avec repas	Semaine avec repas
	7h30-18h30	7h30-18h30
0 à 565	7,35 €	32,25 €
566 à 765	10,05 €	43,70 €
766 à 965	13,65 €	58,40 €
966 et +	16,25 €	65,00 €

Une majoration de 5 % sera appliquée aux enfants hors commune **sauf pour les enfants scolarisés à Arthon.**

L'ensemble du Conseil Municipal accepte ce point.

### 2022-69 Tarifs ALSH ÉTÉ à partir du 1er janvier 2023 :

Madame La Maire présente au Conseil l'augmentation projetée sur le tarif de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement des vacances d'Été à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, soit :

**Avec accueil et repas :**

Quotient	Journée	Semaine
0 à 565	7,35 €	32,25 €
566 à 765	10,05 €	43,70 €
766 à 965	13,65 €	58,40 €
966 et +	16,25 €	65,00 €

Une majoration de 5% sera appliquée aux enfants hors commune, **sauf pour les enfants scolarisés à l'école d'Arthon.**

Désormais le tarif est à la journée ou à la semaine, ainsi pour l'enfant qui fréquentera l'ALSH pendant 3 semaines, il faudra multiplier le tarif semaine par 3.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces nouveaux tarifs.

### 2022-70 Tarifs des séjours à partir du 1er janvier 2023 :

Madame La Maire présente au Conseil l'augmentation projetée sur le tarif des différents séjours à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, soit :

Quotient Familial	Ski (assurance comprise)	Camp été pré-ado	Camp été Ado
0 à 565	280,00 €	130,00 €	140,00 €
566 à 765	290,00 €	140,00 €	150,00 €
766 à 965	310,00 €	150,00 €	160,00 €
966 et +	330,00 €	160,00 €	180,00 €

#### Pour le séjour ski :

Une majoration de 10% sera appliquée aux enfants hors commune sauf pour les enfants scolarisés à l'école d'Arthon.

Le tarif pour les adultes qui participeront au séjour sera de 350,00 € assurance comprise.

#### Pour les camps d'été :

Une majoration de 10% sera appliquée aux enfants hors commune, sauf pour les enfants scolarisés à l'école d'Arthon.

Ces tarifs sont approuvés à l'unanimité.

### 2022-71 Tarifs de la location de la salle multi-activités à partir du 1er janvier 2023 :

Madame La Maire explique au Conseil Municipal qu'au vu de l'augmentation à prévoir sur les tarifs d'électricité en 2023, il est nécessaire d'augmenter les tarifs de la location de la salle multi-activités à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Après délibérations, le Conseil Municipal fixe comme suit les nouveaux tarifs :

	Grande Salle + Hall + Bar			Petite Salle			Cuisine
	1 jour (en semaine)	2 jours	3 jours	1 jour (en semaine)	2 jours	3 jours	
<b>Particuliers Arthonnais et Associations Locales</b>	297 €	385 €	479 €	160 €	270 €	380 €	97 €
<b>Associations et Particuliers Hors Commune</b>	473 €	606 €	693 €	275 €	385 €	495 €	149 €

Location Hall d'Entrée seulement en semaine pour vin d'honneur, Apéritif : (Uniquement pour les Arthonnais- Réservation 15 jours avant)	<b>55 €</b>
<b>Participation pour une ½ journée supplémentaire :</b>	<b>55 €</b>
Location du matériel d'éclairage (spots) :	<b>110 €</b>
Manifestations commerciales et lotos majoration :	<b>110 €</b>
Participation aux frais de fonctionnement aux Associations Locales, <b>2 jours maximum :</b>	
1 <sup>ère</sup> location :	<b>55 €</b>
Seconde location :	<b>165 €</b>
A partir de la 3 <sup>ème</sup> location : <b>Tarifs Associations locales / Particuliers Arthonnais</b>	
Représentations culturelles associations Hors Commune <b>1 jour :</b>	<b>187 €</b>
Toute personne désirant louer cette salle devra verser à la prise des clés :	
- une caution de 700 € pour la salle,	
- une caution de 700 € pour la sono,	

qui seront restituées après l'état des lieux sortant.

Les locaux devront être rendus dans un parfait état de propreté. S'ils ne sont pas rendus dans un état de propreté suffisant une indemnité sera demandée au locataire basée à **55 € l'heure**, correspondant au temps de travail et à l'utilisation du matériel de nettoyage.

### **2022-72 Tarif au droit de stationnement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :**

Madame La Maire propose de fixer le tarif du droit de place pour l'occupation du domaine public, basée sur le mètre linéaire occupé et/ou sur l'utilisation du branchement électrique mise en place à la salle du conseil à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 comme suit : - 9 € par séance payable au trimestre échu.

Après délibération, le conseil autorise La Maire à faire appliquer sa proposition.

### **2022-73 Tarifs jetons de chauffage pour le gymnase à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :**

Madame La Maire explique au Conseil Municipal qu'au vu de l'augmentation à prévoir sur les tarifs d'électricité en 2023, il est nécessaire d'augmenter le tarif des jetons de chauffage pour le gymnase à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023. L'assemblée décide de mettre à disposition des associations la gratuité de 10 jetons de chauffage par saison (de septembre à août) et de facturer 15 € tout jeton supplémentaire.

Le titre de facturation sera établi à la fin de chaque saison.

### **2022-74 Tarifs des concessions, du columbarium et des cave-urnes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :**

Le Conseil Municipal décide de fixer les prix des concessions, des cave-urnes et du Columbarium à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, comme suit :

	<b>30 ans</b>	<b>50 ans</b>
<b>Prix du m<sup>2</sup></b>	<b>24 €</b>	<b>49 €</b>
<b>3 Places 3,5m<sup>2</sup></b>	<b>81 €</b>	<b>170 €</b>
<b>6 Places 5 m<sup>2</sup></b>	<b>116 €</b>	<b>242 €</b>
<b>9 Places 6,25 m<sup>2</sup></b>	<b>145 €</b>	<b>303 €</b>

<b>Droit d'occupation d'une case 15 ans</b>	<b>385 €</b>
<b>Droit d'occupation d'une case 30 ans</b>	<b>660 €</b>
<b>Dépôt d'une urne (sauf la 1<sup>ère</sup>) ou retrait d'une urne</b>	<b>17 €</b>
<b>Droit de dispersion des cendres au jardin du souvenir</b>	<b>55 €</b>

<b>Droit d'occupation d'une cave-urne 15 ans</b>	<b>440 €</b>
<b>Droit d'occupation d'une cave-urne 30 ans</b>	<b>825 €</b>

## 2022-75 Tarifs chauffage de la salle multi activités pour Trad'Arthon et Gym Arthonic à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

Madame La Maire rappelle que les associations Trad'Arthon et Gymarthonic réservent la salle Multi activités afin de pouvoir mettre en place leurs ateliers. Après délibération, le Conseil Municipal :

- fixe à 30 € par mois le tarif du chauffage pour l'association Gym Arthonic qui utilise la salle plusieurs fois,
- fixe à 20 € par mois le tarif du chauffage pour l'association Trad'Arthon qui utilise la salle 1 fois,
- rappelle que la location débute au 1<sup>er</sup> novembre et se termine au 31 mai de l'année suivante,
- demande d'utiliser des chaussures propres et de rendre la salle propre,
- indique que les associations ne seront pas prioritaires en cas d'une location en semaine.

## 2022-76 Décision modificative :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Énergie-Électricité				60612		9 000,00
Alimentation				60623		1 500,00
Autres matières et fournitures	6068		160,00			
Locations immobilières				6132		1 800,00
Locations mobilières				6135		900,00
Personnel titulaire				6411		2 000,00
Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.				6451		600,00
Cotisations aux caisses de retraites	6453		4 000,00			
Subventions de fonctionnement aux	6574		4 600,00			
Autres charges exceptionnelles sur c				6718		160,00
Dotations aux provisions pour dépréc	6817		7 200,00			
<b>Fonctionnement dépenses</b>			<b>15 960,00</b>			<b>15 960,00</b>
		<b>Solde</b>	<b>0,00</b>			
Installations générales, agencements				2135	H.O.	5 000,00
Matériel roulant	21571	H.O.	5 000,00			
<b>Investissement dépenses</b>			<b>5 000,00</b>			<b>5 000,00</b>
		<b>Solde</b>	<b>0,00</b>			

## Questions diverses :

### • Point sur La Tremblère :

CRESCENDO, l'assistant à maîtrise d'œuvre choisi lors du dernier Conseil Municipal a commencé son travail au sein du site de La Tremblère. Une nouvelle visite des locaux a permis à l'équipe en charge du dossier de prendre toutes les mesures et photos nécessaires à l'élaboration des nouveaux plans.

### • Point sur les contrats d'assurance de la collectivité :

GROUPAMA a déposé sa contre-étude le 25 novembre, malheureusement son offre ne correspondait pas à nos attentes. La décision a donc été prise de rejoindre AXA qui nous semble le plus adapté à notre collectivité.

• **Projet de création d'une MAM (Maison d'Assistants Maternels) à Arthon :**

Deux assistantes maternelles ont pour projet de créer une MAM sur la commune. Le but serait d'avoir une continuité du service de garde déjà proposé par Familles Rurales le matin et ainsi pouvoir garder les enfants l'après-midi. Cela fait suite à plusieurs demandes de parents dont la garde de l'après-midi est un réel soucis. Elles pourraient accueillir 4 enfants chacune, soit 8 enfants au total.

Des réunions doivent avoir lieu avec les différentes instances mises en lien dans ce projet. La décision finale devra être prise vers fin janvier 2023.

• **Colis des Aînés :**

La distribution des colis pour les Aînés aura lieu le samedi 10 décembre à partir de 9h30.

• **Départs à la retraite :**

Deux de nos agents partent à la retraite à la fin de l'année 2022. Geneviève PROT, agent d'entretien et Sylvie AUBRUN, animatrice.

• **Plantation d'arbres avec le C.P.I.E. Brenne-Berry :**

Le samedi 26 novembre 2022 la plantation d'arbres sur 100m a eu lieu proche du plan d'eau. 4 personnes étaient présentes, Mr LELOU, Mr MÉTHIVIER, Mr LAMY et Mr FOULATIER.

Mr AMBLARD a fourni la paille nécessaire au paillage des jeunes plants.

La séance est levée à 23h55.

Secrétaire de séance,

J.M. LAMY



La Maire,

P. BAVOUZET

